

Les forces d'appoint de l'armée camerounaise au temps du Maquis (1959-1969)

Patrick Junior Ngouné

Citer cet article : Ngouné Patrick Junior (2022), « Les forces d'appoint de l'armée camerounaise au temps du Maquis (1959-1969) », *Revue d'Histoire Contemporaine de l'Afrique*, Varia, en ligne. URL : <https://oap.unige.ch/journals/rhca/article/view/varianguone>

Mise en ligne : mai 2022

DOI : <https://doi.org/10.51185/journals/rhca.2022.varia02>

Résumé

La naissance de l'armée camerounaise le 11 novembre 1959 s'inscrit dans le contexte d'une guerre d'indépendance marquée par d'importantes violences. Cette armée se voit notamment confier un objectif spécifique : assurer la disparition des groupes armés de l'Union des populations du Cameroun (UPC). Toutefois, ses faiblesses en termes d'effectifs et d'efficacité contribuent à ce que soient mises en place des forces d'appoint, c'est-à-dire des forces populaires locales mobilisées pour soutenir l'armée régulière sur le terrain de la guerre contre-insurrectionnelle. En s'appuyant sur des entretiens et des documents d'archives originaux, cet article s'intéresse aux groupes d'autodéfense dans l'arrondissement de Mbouda afin de mettre en évidence quelques-uns des éléments structurants de ces forces d'appoint à l'armée camerounaise, de leur création dans le cadre de la guerre d'indépendance jusqu'à la fin des années 1960.

Mots-clés : armée camerounaise ; forces d'appoint ; groupes d'autodéfense ; UPC ; Maquis ; arrondissement de Mbouda

Assistant forces of Cameroon army during independence war (1959-1969)

Abstract

The birth of the Cameroon army on 11 November 1959 took place in the context of significant violence caused by the war of independence. The army had a specific objective: to ensure the disappearance of the armed groups of the Union des Populations du Cameroun (UPC). However, its weaknesses in terms of manpower and efficiency contributed to the establishment of auxiliary forces, i.e. local popular forces mobilized to support the regular army in the field of counter-insurgency warfare. Based on interviews and original archival documents, this article focuses on the self-defense groups in the Mbouda district. It highlights some of the structuring elements of these auxiliary forces to the Cameroon army, from their creation during the war of independence until the end of the 1960s.

Keywords: Cameroon army; additional forces; self-defense group; UPC; Maquis; Mbouda district



Le 11 novembre 1959, 41 jours avant l'indépendance, l'armée camerounaise voit le jour avec la levée en urgence de 300 hommes mobilisés dans les villes de Douala, Garoua et Yaoundé¹. Dans un contexte de rare violence, cette armée est dotée de missions spécifiques de maintien et de rétablissement de l'ordre. En effet, depuis le 13 juillet 1955, date de l'interdiction de l'Union des populations du Cameroun (UPC) et de ses organisations annexes², le mouvement nationaliste a investi le maquis³ pour mener une lutte armée suite au blocage administratif dont il est victime⁴. Cette lutte est encadrée par ses organisations paramilitaires, le Comité national d'organisation (CNO), le ministre de défense nationale du Kamerun (SDNK) et, surtout, l'Armée de libération nationale du Kamerun (ALNK) qui voit le jour quelques mois avant la mise en place de l'armée camerounaise, en mai 1959. L'ALNK est alors créée par Martin Singap dans l'optique de coordonner les actions du CNO, du SDNK et du territoire militaire du Centre (TMC), qui s'étendent dans l'ensemble des régions troublées de l'ouest, du littoral et du centre-sud du pays⁵. Compte tenu des actions menées par les diverses troupes de l'ALNK qui essaient au Cameroun français, le rôle principal de la jeune armée camerounaise est donc de combattre le mouvement nationaliste sous maquis et de permettre une transition contrôlée vers le Cameroun indépendant. Ahmadou Ahidjo⁶ engage ainsi sans ambages l'armée camerounaise naissante dans cette voie dans un discours tenu en août 1963, à l'occasion du baptême de la deuxième promotion des élèves officiers camerounais :

La participation des forces armées au rétablissement de l'ordre public, troublé par les agissements d'individus ambitieux, égarés criminels, est pour le moment, au Cameroun et en l'absence des menaces extérieures, la mission principale de tous les personnels militaires, celle à l'accomplissement de laquelle, officiers, sous-officiers, soldats et gendarmes doivent consacrer toute leur volonté, toutes leurs qualités d'intelligence, de savoir et de cœur⁷.

L'armée camerounaise est ainsi conçue à son origine comme un corps de troupes réunies pour vaincre militairement ceux que le discours colonial puis postcolonial présente comme des assassins et des brigands, en d'autres termes comme les ennemis de la nation en construction⁸. L'empreinte de ce contexte donne un contenu singulier au maintien de l'ordre qui accompagne la « pacification⁹ ». La réalisation de cette mission au fort caractère idéologique nécessite en effet la prise en compte des difficultés inhérentes à la guérilla mise en œuvre par les militants de l'UPC. Confrontée à cette tactique de guerre irrégulière qui tire son originalité et son efficacité de la mobilité des combattants et de la surprise¹⁰, l'armée camerounaise ne dispose pas en 1959 d'effectifs suffisants pour rétablir l'ordre menacé par les revendications nationalistes. C'est la raison pour laquelle, suivant en cela la logique de la doctrine de la guerre révolutionnaire établie par le colonel Charles Lacheroy et expérimentée en Sanaga-Maritime dans le cadre de la zone de pacification (Zopac) en 1957¹¹, l'élite politique et militaire organise des forces d'appoint, c'est-à-dire des forces locales mobilisées

¹ Abba Saliou et Mbang Marcelle Lucette (2015), « Les forces armées camerounaises et le contexte sociopolitique au Cameroun fédéral (1961-1971) », *International journal of innovation and Applied studies*, 11(1), p. 29.

² La Jeunesse démocratique du Cameroun (JDC) et l'Union démocratique des femmes du Cameroun (UDEFEF).

³ Dans ce texte, nous écrivons maquis de deux manières, avec ou sans majuscule : « Maquis » pour qualifier la guerre d'indépendance au Cameroun, « maquis » pour désigner les différents lieux non officiels où s'organisent les groupes armés de l'UPC.

⁴ Noubissie M. Tchouaké (2019), « Violence et clandestinité dans l'espace colonial camerounais. Comment l'UPC intègre la lutte armée dans sa stratégie (1955-1958) », *Intel'actual*, hors-série n° 2, pp. 31-61.

⁵ Wanyaka Bonguen Virginie (2008), *La coopération militaire entre le Cameroun et la France : de l'assistance à la quête d'un partenariat technique (1959-2005)*, thèse de doctorat en histoire, Yaoundé, Université de Yaoundé 1, pp. 62-63.

⁶ Ahmadou Ahidjo est le président de l'Union camerounaise qui, à partir du 18 février 1958, date de sa nomination comme Premier ministre de l'État sous tutelle du Cameroun, négocie une indépendance consensuelle avec la France. À l'indépendance, il devient le premier président de la République du Cameroun.

⁷ Ondoua Antoine (2013), *Sociologie du corps militaire en Afrique noire : le cas du Cameroun*, thèse de doctorat en science politique, Rennes, Université de Rennes 1, p. 96.

⁸ Iyebi Mandjek Olivier *et al.* (2009), *Les pratiques populaires de sécurité à Yaoundé*, Yaoundé/Paris, Fondation Paul Ango Ela de géopolitique en Afrique centrale/Université de Paris IV, Paris 7, EPHE, pp. 10-11.

⁹ Terme qui renvoie à la fois à une doctrine et à un processus visant à « extirper le dispositif ennemi enkysté dans la population et à reconquérir les cœurs » et s'accompagnant en réalité de violences de guerre considérables qui en font surtout un relai de la domination. Voir Grintchenko Michel (2009), « La guerre d'Indochine : guerre régulière ou guerre irrégulière ? », in Couteau-Bégarie Hervé (dir.), *Stratégies irrégulières*, Paris, École pratique des hautes études, p. 346 ; El Mechat Samya (2014), *Coloniser, pacifier, administrer, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, CNRS Editions.

¹⁰ Chaliand Gérard (1985), *Terrorismes et guérillas, techniques actuelles de la violence*, Paris, Flammarion, pp. 12-13.

¹¹ La zone de pacification est une zone d'exception créée par l'administration française en Sanaga-Maritime en décembre 1957 pour combattre le maquis de Ruben Um Nyobé. Mbembé Achille (1996), *La naissance du maquis dans le Sud-Cameroun (1920-1960)*, Paris, Karthala, p. 349.

pour apporter un soutien multiforme à l'armée camerounaise en pleine gestation. Tout comme en Algérie¹², ces forces d'appoint furent variées au Cameroun¹³, qu'il s'agisse de la garde civique nationale de l'Ouest (GCNO), des corps francs du Moungo, des guerriers Bamoun ou encore des groupes d'autodéfense qui nous intéressent plus particulièrement dans cet article, du fait de leur ancienneté dans le dispositif de répression et du caractère populaire de leur formation¹⁴.

L'autodéfense est d'abord une organisation locale mise sur pied par le pouvoir colonial pour soutenir les forces régulières sur le terrain de la lutte antinationaliste¹⁵. C'est une stratégie qui vise à enlever aux militants de l'UPC retranchés dans les maquis l'appui de la population et à mettre celle-ci à l'abri des représailles¹⁶. Dans le plan de riposte contre les attaques des upécistes enregistrées dans la Sanaga-Maritime, l'administrateur Daniel Doustin¹⁷ propose ainsi, en 1957, la participation de la population civile à la lutte anti-UPC pour diluer l'ambition politique et idéologique de la lutte nationaliste¹⁸. L'autodéfense est alors considérée comme un élément de propagande administrative qui vise à servir les intérêts du régime colonial. En 1959, alors que la violence nationaliste s'intensifie dans la région bamiléké et culmine avec l'assassinat du roi de Bafou¹⁹, le chef Jean Ngouadjeu, dans la nuit du 21 au 22 septembre 1959²⁰, les populations sont appelées à briser leur mutisme et à faciliter la traque des groupes armés de l'UPC. Jean Keutchu, responsable de la subdivision de la Mifi à la veille de l'indépendance, revient sur cette période dans un ouvrage publié en 1991 et évoque le silence et l'inaction des populations face aux attaques des troupes de l'ALNK ; silence et inaction qu'il explique par un sentiment de peur lié à la brutalité des attaques et à la hantise des représailles. Il ajoute que le gouvernement « ne peut pas sauver les gens malgré eux. Un médecin ne peut pas guérir un malade qui refuse ses soins et ne croit plus à la vie²¹ ». Selon les discours officiels de l'époque, c'est précisément l'effort conjugué de la population et des forces de l'ordre qui aurait fini par ramener le calme dans les zones touchées par les troubles. Ainsi, selon Léon Koungou, la promotion de la défense populaire reposerait sur le principe de la participation du peuple tout entier à l'effort de défense en vue de s'opposer par tous les moyens à l'invasion du sanctuaire national²². Les enfants, les femmes et les hommes qui ne sont pas encore « contaminés par le virus upéciste » sont par conséquent appelés à se mobiliser pour rétablir l'ordre dans leur milieu de vie : l'autodéfense apparaît alors comme une structure partisane qui s'oppose à l'insécurité engendrée par les combattants de l'ALNK.

Une fois l'indépendance acquise, la lutte armée ne cesse pas au Cameroun français²³. Les troupes de l'ALNK s'activent toujours pour réclamer ce que l'UPC appelle désormais la « vraie indépendance du Cameroun ». Ahmadou Ahidjo, qui dispose depuis le 29 octobre 1959 des pleins pouvoirs votés par l'Assemblée législative du Cameroun, encourage la population à se mobiliser contre ceux qu'il présente comme les adversaires du progrès économique, de la paix et de l'unité nationale. Pendant que les militants de l'UPC

¹² Ageron Charles-Robert (1995), « Les supplétifs algériens dans l'armée française pendant la guerre d'Algérie », *Vingtième Siècle, Revue d'histoire*, 48, pp. 3-20.

¹³ Deltombe Thomas *et al.* (2016), *La guerre du Cameroun, l'invention de la Françafrique*, Paris, La Découverte.

¹⁴ Sur les différentes forces d'appoint au Cameroun, voir les travaux de Ngoma Nzié Ekese Suzanne (2005), *Les corps francs dans le Moungo, 1960-1971*, mémoire de master en histoire, Yaoundé, Université de Yaoundé I ; Sekni Njonkou Béatrice (1998), *La Garde civique nationale de l'Ouest : 1960-1971*, mémoire de DIPES II en histoire, Yaoundé, ENS ; Kenfack Nanfack Cyril (2016), *La Garde civique et le mouvement nationaliste dans la Ménéoua 1960-1972*, mémoire de master en histoire, Dschang, Université de Dschang ; Kouekam Démonster-Ferdinand (2020), *Les forces supplétives dans la lutte contre-insurrectionnelle et anti-nationaliste au Cameroun (1957-1973)*, thèse de doctorat en histoire, Douala, Université de Douala.

¹⁵ Nous avons étudié dans un récent article les mobiles qui sous-tendent la mise sur pied de ces groupes d'autodéfense pendant les maquis au Cameroun : Nombissie M. Tchouake et Ngouné Patrick Junior (2019), « Les contre-révolutionnaires et les groupes d'autodéfense dans le processus de déconstruction du discours nationaliste dans l'Ouest-Cameroun. 1948-1962 », *Intel'actual*, hors-série n° 2, pp. 105-138.

¹⁶ Villatoux Marie-Catherine (2003), « Hogard et Nemo, deux théoriciens de la guerre révolutionnaire », *Revue historique des Armées*, 232, p. 20-28.

¹⁷ Daniel Doustin, chef de la région du Nyong-et-Sanaga au Cameroun français, est présenté par Thomas Deltombe *et al.* dans *La guerre du Cameroun, l'invention de la Françafrique* (p. 80) comme le précurseur de la « politique de choc » contre l'UPC.

¹⁸ Archives nationales de Yaoundé (ANY), Note sur les événements actuels au Cameroun, 1957, p. 5.

¹⁹ Village situé à près de 10 km de Dschang, capital du pays bamiléké en 1959.

²⁰ *Le Bamiléké*, 56, octobre 1959.

²¹ Keutchu Jean (1991), *Un pays. Des Hommes. Un continent*, Noisel, Les Presses du management, p. 54.

²² Koungou Léon (2015), *Culture stratégique et concept de défense au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, p. 79.

²³ Abwa Daniel (2013), « Le Cameroun, le 1^{er} janvier 1960. Une proclamation de l'indépendance entre peur et allégresse », in O. Goerg, J.-L. Martineau et D. Nativel (dir.), *Les indépendances en Afrique, L'événement et ses mémoires, 1957/1960-2010*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, pp. 317-326.

qualifient les groupes d'autodéfense d'« auto de France²⁴ », sous-entendant qu'ils participeraient au maintien de la France au Cameroun dans une perspective néocoloniale, une instruction interministérielle de 1962 organisant ces structures les définit comme « une formation civile assurant spontanément et bénévolement la protection des personnes et des biens d'un village, d'un regroupement rural ou d'un quartier urbain contre les actions des hors-la-loi²⁵ ». Cinq ans plus tard, en 1967, un nouveau décret présidentiel portant sur les forces auxiliaires décrit l'autodéfense comme « normalement constituée dans des circonstances exceptionnelles et prévue dans les plans de protection, de mobilisation, de défense²⁶ ». Cette perception gouvernementale met les organisations d'autodéfense au centre des activités de maintien de l'ordre et souligne la collusion des intérêts entre ces forces de sécurité locale et l'armée camerounaise « de métier ».

Cet article propose de s'intéresser à la collaboration entre les groupes d'autodéfense et l'armée camerounaise dans l'entreprise de répression du mouvement nationaliste. En filigrane, il s'agit plus largement d'évoquer certains éléments de continuité dans les pratiques de guerre contre-insurrectionnelle au Cameroun colonial puis postcolonial. Dans ce cadre, les logiques qui président à la mobilisation – construire une barrière populaire contre l'UPC afin de l'isoler et d'en venir à bout – ne changent que très peu. En s'intéressant en particulier à la subdivision de Mbouda²⁷, où les organisations d'autodéfense atteignent 7 320 unités en 1959 pour une population de 90 000 âmes²⁸, l'ambition de cet article, qui s'appuie sur des sources écrites et orales originales, est double. Premièrement, il contribue à la connaissance de ce corps de supplétifs en mettant en évidence ses missions spécifiques, l'ossature de son organisation et la logistique qu'il utilise pour réprimer les espaces considérés par l'administration (post)coloniale comme le sépulcre des « terroristes²⁹ ». Deuxièmement, il propose un éclairage historique plus large sur les apports des groupes d'autodéfense aux forces de maintien de l'ordre, thématique largement explorée par la science politique et l'anthropologie, mais encore peu par la discipline historique³⁰.

²⁴ Kenfo Tchinda Joseph, (2016), *Colonisation, quête identitaire, pratiques élitistes et dynamiques socio-politiques dans les Bamboutos (Ouest-Cameroun), XIX^e-XX^e siècle*, thèse de doctorat en histoire, Yaoundé, Université de Yaoundé, p. 198.

²⁵ ANY, 1AA 415 (4) sécurité, 1963-1965, cité par Kenne Faustin Magellan (2006), *Les grandes figures de l'insurrection armée en pays bamiléké et leurs activités de 1955-1971*, thèse de doctorat en histoire, Yaoundé, Université de Yaoundé I, p. 245.

²⁶ Archives de la sous-préfecture de Mbouda (ASPM), Décret n° 67/DF portant organisation des forces auxiliaires.

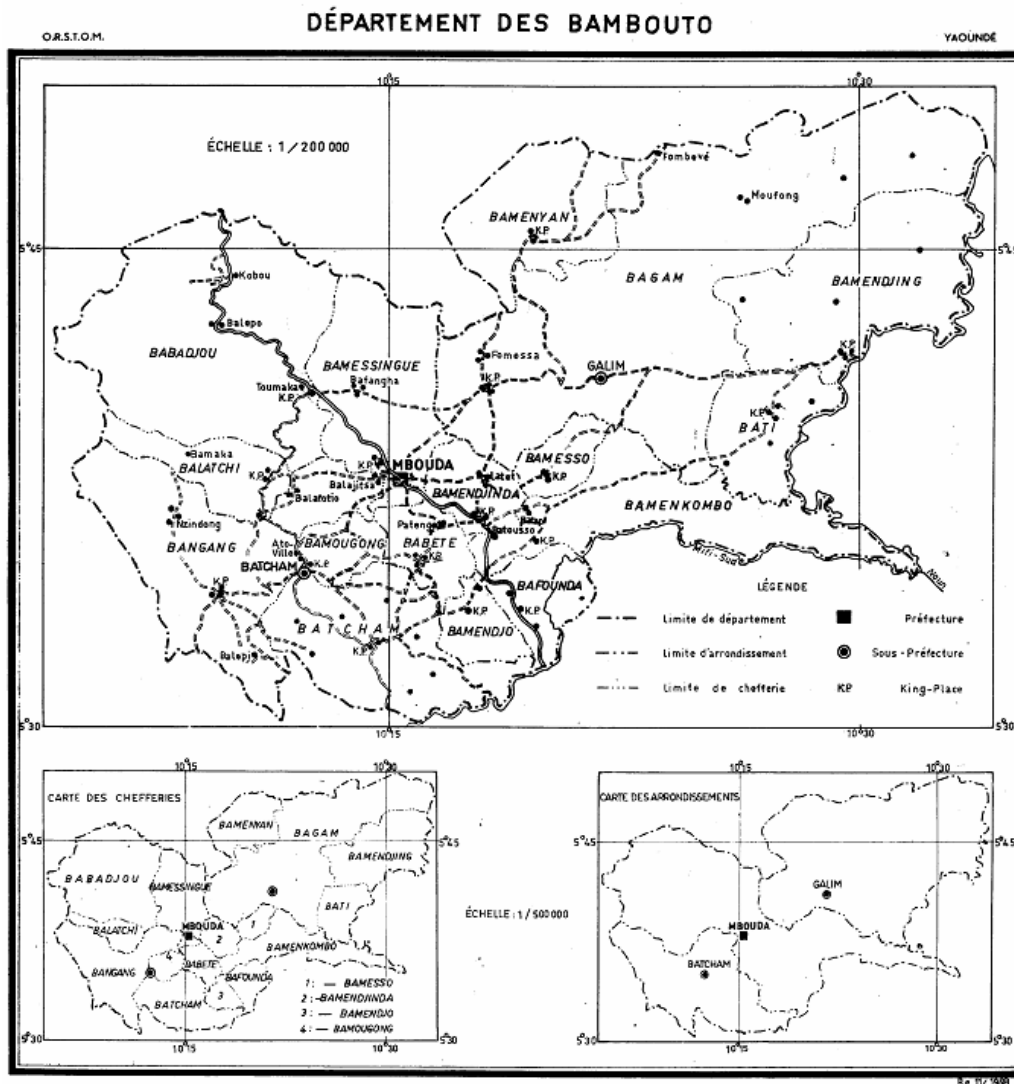
²⁷ Créée par l'arrêté n° 634 du 30 décembre 1950, la subdivision de Mbouda est érigée en département par la loi n° 60-70 du 30 novembre 1960. Elle prend ensuite le nom de département des Bamboutos le 3 février 1961 (décret 61-8) et est alors constituée de trois arrondissements (Mbouda, Batcham et Galim) et 16 chefferies.

²⁸ Deltombe T. *et al.*, Kamerun ! Une guerre cachée..., *op. cit.*, p. 365. La comparaison de ces chiffres avec les minces effectifs des forces de l'ordre présentes dans trois postes de gendarmerie témoigne de leur importance. Selon le rapport concernant la défense de Mbouda du 7 juillet 1959, ces forces de l'ordre sont en effet au nombre de 25. Source : ASPM, Rapport de défense du 7 juillet 1959.

²⁹ *Le Bamiléké*, 56, octobre 1959. Cette zone est ainsi considérée à cause d'intenses activités de l'ALNK dominée par la figure de Jérémie Ndeléné.

³⁰ Fourchard Laurent (2018), « État de littérature. Le vigilantisme contemporain. Violence et légitimité d'une activité policière bon marché », *Critique internationale*, 78, pp. 169-186. En ligne. URL : <https://doi.org/10.3917/criti.078.0169>.

Carte de localisation de la zone d'étude
Les Bamboutos en 1968



Source : Champaud Jacques (1968), *Dictionnaire des villages des Bamboutos*, Yaoundé, ORSTOM, S.H. n° 47, p. 62.

Les groupes d'autodéfense : des forces au statut flou et à la mobilisation expéditive

À la veille de l'indépendance, les chefs traditionnels loyaux détiennent l'initiative de la création des groupes d'autodéfense tandis que l'administration coloniale s'occupe de leur équipement. Ainsi, dans l'arrondissement de Mbouda, l'autodéfense voit le jour en juillet 1959 grâce à l'initiative du notable Raymond Kueté Mekong de Bamessegué qui organise un premier groupe dans le quartier Bafemga pour stopper le chef rebelle Fofé qui y sème la terreur³¹. Par la suite, l'administrateur colonial responsable de la région bamiléké, Alexandre Ter Sarkissov, légalise les unités d'autodéfense dans cette région où la lutte nationaliste s'accroît après l'assassinat du leader Ruben Um Nyobè en septembre 1958³². Comme le souligne Enoch Kwayeb, qui fut administrateur de la région de l'Ouest avant de devenir en 1968 ministre de l'Administration territoriale,

³¹ Momo Grégoire (1986), *Information sur le terrorisme en pays bamiléké*, manuscrit inédit, Archives privées de Grégoire Momo. Déjà en 1957, on note la présence des milices d'autodéfense dans la chefferie Batcham, milices constituées à l'initiative du chef Étienne Djuatio pour protéger sa chefferie contre les attaques du SDNK.

³² Kenne F. M., *Les grandes figures...*, *op. cit.*

la stratégie est repensée au lendemain de l'indépendance : les groupes d'autodéfense sont alors réorganisés par l'administration camerounaise³³, dans le cadre de la recomposition du commandement, de la création d'autres forces supplétives, à l'instar de la garde civique nationale de l'Ouest (GCNO), mais aussi de la mise en place du parti unique.

Les corps constitués et la coordination des formations de l'autodéfense

Le concept de corps constitué fait ici référence à l'ensemble des institutions qui interviennent dans la guerre contre-insurrectionnelle au Cameroun et qui contribuent à structurer les groupes d'autodéfense. Deux principales entités jouent un rôle central dans ces processus de structuration : l'autorité administrative, militaire et traditionnelle d'une part, la GCNO d'autre part.

Tout d'abord, les autorités administratives sont chargées de la mise en place et du contrôle des formations de l'autodéfense. L'instruction interministérielle de 1962 les autorise en effet à constituer les groupes d'opposition aux « rebelles », avec pour objectifs d'amener la population à s'opposer par tous les moyens aux « hors-la-loi » et d'assurer sa propre défense³⁴. Néanmoins, les rôles sont partagés en fonction de l'effectif du groupe : les préfets ont la responsabilité d'autoriser la création des groupes d'autodéfense composés de cent hommes au plus, tandis que l'inspecteur fédéral de l'administration peut autoriser la constitution de groupes de plus de cent hommes³⁵. Par ailleurs, ces administrateurs sont chargés du suivi permanent des groupes mis en place. L'intérêt de cette procédure est de veiller au bon fonctionnement des organisations d'autodéfense, de soutenir leur moral et de jauger leur efficacité. En effet, parce qu'elles sont jugées vulnérables et enclines à des infiltrations nationalistes, un contrôle fréquent paraît indispensable³⁶. L'autorité administrative est également tenue de fournir armes et munitions en quantité suffisante à ces formations spéciales. Le 8 octobre 1964, par exemple, pendant les assises du Comité de coordination et d'orientation (CCO), le préfet des Bamboutos décide de la répartition des armes et munitions aux autodéfenses de sa sphère de commandement³⁷. De même le 17 décembre 1969, comme le tableau ci-dessous en présente les détails.

Tableau 1 : Dotation d'armes et de munitions aux autodéfenses des Bamboutos le 17 décembre 1969

Postes	Nom et prénom	Quantité de munitions	Types de munitions	Armes et leur numéro
Batcham	Martin Tankiwa	25	Cartouches	
Bangang Centre	Adolphe Kitio	25	Cartouches	
Bamessingué-Touàaka	Joseph Malassé	25	Cartouches	
Kombou	Jacob Tchoumbou	25	Cartouches	
Babeté Carrefour	Pierre Djiwa	25	Cartouches	
Bagam	Pierre Tetang	25	Cartouches	
Bafounda	François Tchassé	25	Cartouches	
BangangBalepie	Jean Djembakeutsop	25	Cartouches	
BangangNzindong	Martin Kueté	25	Cartouches	Fusil cal. 12 Europ. N° 15 163
Bamelo	Boniface Fokou	25	Cartouches	Fusil cal. 12 Europ. N° 39 233
Balatchi	Boniface Sonkwe	25	Cartouches	Fusil cal. 12 Europ. N° 28 055
Bamenyam	Lucas Tcheuo	25	Cartouches	

Source : Archives de la Préfecture de Mbouda (APMB), Rapport CCO du 17/12/1969.

³³ Archives régionales de l'Ouest (ARO), Circulaire n° 0001/PG/IGA, Participation de la population à la lutte antiterroriste, 30/05/1961, p. 1.

³⁴ ARO, Instruction interministérielle sur l'organisation des autodéfenses, 25/06/1962, p. 1.

³⁵ Archives de la sous-préfecture de Mbouda (ASPMB), Instruction présidentielle n° 5/CF/CAB/PR du 19/09/1964, Mesure pour le rétablissement et le maintien de l'ordre, p. 12.

³⁶ ARO, Instruction interministérielle sur..., *op. cit.*, p. 2.

³⁷ ASPMB, Rapport du Comité de coordination et d'orientation de l'arrondissement de Mbouda, octobre 1964.

Les autorités administratives travaillent par ailleurs en étroite collaboration avec les chefs traditionnels et les autorités militaires dans la création, l'organisation et la gestion des groupes d'autodéfense. Après l'indépendance, le rôle de ces chefs traditionnels est ainsi d'apporter leur aide à l'administration dans le choix des hommes et de les superviser dans leur zone de commandement.

De plus, à l'occasion de la réorganisation de ce corps d'auxiliaires en 1967, les cadres de l'Union nationale camerounaise (UNC³⁸) sont également mis à profit pour désigner les « bons éléments » susceptibles de faire partie de l'autodéfense. L'implication de l'UNC dans l'organisation des formations de l'autodéfense est l'autre facette de cette centralisation du pouvoir dont elle est le pivot. Par cette manœuvre, le parti unique cherche à contrôler toutes les structures de la société en vue d'imposer un ordre autoritaire qui tourne autour du slogan de la construction de l'unité nationale et de la promotion du développement économique. Quant à l'autorité militaire, elle contribue à résoudre les problèmes des groupes d'autodéfense en collaboration avec l'administration³⁹. Dans la logique de l'autodéfense, l'implication dans la lutte contre les unités de l'ALNK est un symbole de loyauté vis-à-vis du président Ahidjo, mais également de contribution à la construction de l'unité nationale. Dès avant l'indépendance, le 26 octobre 1959, le conseil supérieur de l'autodéfense de Mbouda, réuni en congrès, affirme ainsi qu'il « soutient énergiquement le premier ministre Ahidjo pour la conduite du peuple camerounais à l'indépendance et par la voie de la démocratie, et renouvelle [sa] confiance à ce dernier⁴⁰ ». Ces propos ne sont pas anodins et témoignent de l'engagement idéologique et politique des groupes. Ainsi, à l'indépendance, le régime que construit Ahidjo dispose d'un allié important qui bénéficie également de l'apport de la GCNO dans son développement.

Outre les autorités administratives et traditionnelles, le deuxième pilier des groupes d'autodéfense est en effet constitué des commissaires politiques du corps de la garde civique. La GCNO est une formation supplétive armée, levée pour lutter contre toutes les formes de guerre intérieure pouvant se manifester dans certaines régions du territoire⁴¹. Elle est créée par un décret du 6 mai 1960 et organisée ensuite par plusieurs instructions interministérielles. Mise en place dans un climat de guerre insurrectionnelle, elle est assignée à une mission militaire et politique qui consiste d'abord à éduquer la population et à mener une contre-propagande active contre le mouvement insurrectionnel. Dans sa hiérarchie présentée sous forme pyramidale par Grégoire Momo, lui-même partie prenante de ces institutions⁴², les commissaires politiques occupent le troisième étage et ont la charge de l'encadrement administratif et politique. Plus spécifiquement, leur rôle est de fournir les renseignements d'ordre militaire et administratif au profit des commandos de la garde civique et des autorités administratives. Ils doivent également diffuser la propagande gouvernementale et instruire les commandos et les populations regroupées⁴³. C'est donc à ce dernier titre qu'ils encadrent et forment les groupes d'autodéfense. Ce faisant, ils prennent en charge non seulement les préparations militaires, mais aussi les cours d'instruction civique qui visent à discipliner les éléments d'autodéfense et à les amener à développer une attitude patriotique. À ce titre, la garde civique joue un rôle central dans le processus d'idéologisation des groupes d'autodéfense.

Le contenu d'un cours d'instruction civique dispensé le 8 octobre 1964 par le commissaire politique Luc Yomnie est significatif de l'ambition du gouvernement d'Ahidjo de « fabriquer » une population soucieuse de la préservation de ses intérêts. Ainsi, le premier jour, le cours d'instruction civique porte sur les circonstances justifiant l'existence d'une « indépendance réelle » du Cameroun, laquelle serait notamment démontrée par la « camerounisation » des cadres. En effet, le Président de la République et les chefs militaires sont Camerounais, tout comme les inspecteurs fédéraux, les préfets, les sous-préfets, les chefs de district, ou

³⁸ Parti unique créé en septembre 1966 après la dissolution de l'Union camerounaise (UC), du Kamerun National Democratic Party (KNDP), du Cameroon United Congress (CUC) et du Cameroon Peoples' National Convention (CPNC). Bayart Jean-François (1985), *L'État au Cameroun*, Paris, FNSP, pp. 109-138.

³⁹ ARO, Instruction interministérielle sur..., *op. cit.* ; AAMB, Instruction présidentielle..., *op. cit.*

⁴⁰ ASPMB, Rapport de la réunion du conseil supérieur des autodéfenses, 26 octobre 1959 à la mairie de Mbouda, p. 2.

⁴¹ ARO, Instruction interministérielle déterminant les règles de services, de disciplines et d'administration applicable aux personnels de la garde civique nationale du 18/11/1963, p. 2.

⁴² Momo G., Information sur le terrorisme..., *op. cit.*, p. 38. Fils de chef et militant syndicaliste au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, Grégoire Momo adhère au Kumzsé-UPC avant de changer de camp et de travailler de commun accord avec l'administration coloniale et postcoloniale. Notable à la cour de la chefferie Foréké-Dschang, il organise un groupe d'autodéfense à partir de 1960 pour lutter contre le mouvement nationaliste. Il est également commissaire politique de la garde civique chargé de la propagande.

⁴³ ASPMB, Jean-Bayart Fomekong, Lettre explicative afférente à la déclaration du sous-lieutenant Kumandu Sam, Commandant du sous-quartier militaire de Mbouda, pp. 2-3.

les maires⁴⁴. Le régime épouse à ce niveau le point de vue des hommes liges de l'administration française, qui trouvent dans l'africanisation des cadres un indice palpable de l'avancée du transfert de la souveraineté aux Africains. Ensuite, Luc Yomnie défend la même thèse en montrant que le Cameroun existe sur le plan international par ses différentes représentations diplomatiques. Le dernier argument du commissaire politique porte sur l'effectivité de la réunification. En somme, l'objectif de ce fonctionnaire de la garde civique est d'amener les membres des groupes d'autodéfense à considérer que l'indépendance du Cameroun est réelle et qu'il faut la défendre par tous les moyens contre les « hors-la-loi » qui cherchent à saper cet idéal acquis. Voici d'ailleurs comment il termine son cours du premier jour : « Dire que le Cameroun n'est pas indépendant, c'est mentir au grand jour⁴⁵. »

Cette propagande adressée aux autodéfenseurs épouse les convictions du régime Ahidjo qui cherche à jeter l'anathème sur les combats de l'UPC pour une « réelle indépendance » au Cameroun. L'objectif est également de former un groupe de partisans à la cause unitaire défendue par Ahidjo et de consolider ainsi son pouvoir⁴⁶, en instruisant ces forces populaires avec un programme bien défini et orienté. Ainsi, dans le Cameroun indépendant, l'autodéfense est envisagée comme un outil clé dans la stratégie contre-insurrectionnelle, mais également dans la construction et l'ancrage populaire du régime Ahidjo.

L'autodéfense et son organisation interne

L'organisation interne de l'autodéfense met davantage en évidence son caractère populaire, le recrutement de ses membres se faisant par enrôlements. Selon Martin Tatioudjio, « on réunissait les jeunes entre 15 et 35 ans et ceux qui étaient capables de courir étaient intégrés dans les groupes d'autodéfense⁴⁷ ». La presse de l'époque évoque quant à elle des groupes constitués de jeunes de 18 à 21 ans capables de porter les armes⁴⁸. La photographie ci-dessous, issue du journal *Le Bamiléké* en octobre 1959, atteste qu'à l'évidence, on privilégie des personnes robustes et physiquement solides. Ainsi, en dépit du caractère expéditif de leur recrutement, les éléments de l'autodéfense ne sont pas choisis au hasard. Certains, en particulier les chefs et leurs adjoints, font d'ailleurs l'objet d'une enquête préalable pour jauger leur fidélité à l'égard de leur chef traditionnel ou du chef de groupement et de l'administration. La responsabilité de cette enquête revient aux chefs traditionnels et aux responsables des partis de masse, à l'instar de l'Union camerounaise (UC) et de l'UNC. Enoch Kwayeb insiste tout particulièrement sur le profil des chefs de ces formations : selon lui, leur dynamisme et leur loyalisme avéré sont indispensables pour déceler les éléments douteux de leur groupe et les surveiller⁴⁹.

Ces chefs de l'autodéfense ont pour tâche de répartir le service et d'établir les plans d'attaque⁵⁰. Le nombre d'hommes sur lesquels s'exerce leur commandement dépend de leur rang : 10 pour les sous-chefs, 20 pour les chefs adjoints, 40 pour les chefs, 60 et plus pour les chefs principaux⁵¹. Ils sont responsables devant le chef du village ou du groupement et devant l'autorité administrative. Autrement dit, ils constituent une courroie de transmission entre les services centraux et leurs éléments. Ceux-ci sont composés des auxiliaires de défense de 1^{re} et de 2^e classe, dont les fonctions diffèrent, des guetteurs aux sentinelles ou aux éléments d'intervention.

⁴⁴ ASPMB, Rapport mensuel du commissaire politique adjoint Luc Yomnie en mission dans l'arrondissement de Batcham pour le mois de septembre 1964, p. 1.

⁴⁵ *Ibid.*

⁴⁶ Jean-François Bayart et plus tard Daniel Bourmaud expliquent que le slogan de l'unité et de la construction nationales associé au mythe du développement économique fut utilisé par les héritiers de l'administration coloniale pour construire des États autoritaires. Bayart J.-F., *L'État au Cameroun...*, *op. cit.* ; Bourmaud Daniel (2006), « Aux sources de l'autoritarisme en Afrique : des idéologies et des hommes », *Revue internationale de politique comparée*, 13(4), pp. 625-641.

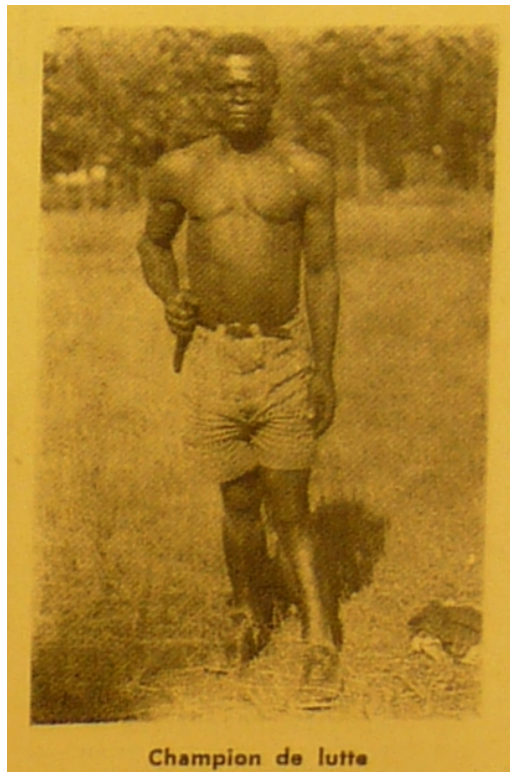
⁴⁷ Entretien avec Martin Tatioudjio, 49 ans, enseignant, Baleng, 11/04/2017.

⁴⁸ *Le Bamiléké*, n° 59, janvier 1960, p. 3.

⁴⁹ ARO, Circulaire n° 0001/PG/IGA, Participation de la..., *op. cit.*, p. 3.

⁵⁰ Entretien avec Jean-Marie Tanefo, chef supérieur Bamendjida, Bamendjida, le 14/04/2017. Parce que les autodéfenses maîtrisent bien l'espace et les lieux de refuge des bandes upécistes, ils élaborent les plans d'attaque pour riposter. Toutefois, après l'indépendance, l'offensive est la prérogative des forces régulières, renseignées et guidées par les membres de l'autodéfense.

⁵¹ ARO, Décret de 1967 portant organisation des forces auxiliaires, p. 2.

Photo n° 1 : Autodéfenseur du village Batcham en 1959

Source : *Le Bamiléké*, n° 56, octobre 1959, p. 4.

Les groupes d'autodéfense disposent de trois qualités d'armes : les armes blanches, les armes de chasse et les armes calibre 12. Les armes blanches, à vocation perforante ou tranchante et fabriquées pour la plupart à base de métal⁵², correspondent au matériel de travail le plus souvent présent dans les différents domiciles des autodéfenses, dont ils se servent pour les travaux champêtres, la chasse, les travaux ménagers et bien d'autres corvées (machettes, couteaux, lances, flèches empoisonnées, etc.) et qui sont ici utilisés pour se défendre. Quant aux armes de chasse et de calibre 12, elles sont fournies par l'administration, le président Ahidjo invitant d'ailleurs à réserver les autorisations d'achat d'armes aux groupes d'autodéfense : « Chaque force vive d'une communauté telle que les communes, les coopératives, les producteurs, doit pouvoir prélever des fonds sur leurs budgets pour l'achat des armes des autodéfenses⁵³. »

En 1964, le président Ahidjo institue un régime de récompense pour tous les autodéfenseurs qui font preuve d'une conduite méritoire⁵⁴. Ces derniers bénéficient par ailleurs, au même titre que les notabilités, les personnels d'administration et les forces armées, de primes d'encouragement. Ceux qui se distinguent par leur bravoure et leur courage peuvent être recrutés dans la garde civique⁵⁵ et dès lors recevoir un salaire. Ils bénéficient également de facilités dans leur localité, du fait du rôle qu'ils jouent dans la communauté. Les autorités gouvernementales reconnaissent en effet les groupes d'autodéfense comme une force de l'ordre à part entière et, à ce titre, ils possèdent des uniformes qui les distinguent de la population. De fait, leurs tenues et chapeaux de couleur kaki jouent un rôle important dans leur légitimation : l'uniforme témoigne, outre d'un esprit de corps, de leur autorité et d'une domination sur le civil. C'est pourquoi, bien qu'ils ne

⁵² Betga-Djenkwe Noël Lavallière (2018), « Les techniques de défense des chefferies bamiléké de l'Ouest-Cameroun, du XVI^e au début du XX^e siècle », *e-Phaistos*, VI-2. En ligne, consulté le 6 février 2021. URL : <http://journals.openedition.org/ephaistos/3289>.

⁵³ ASPMB, Instruction présidentielle n° 5/CF/CAB/PR du 19/09/1964, p. 12.

⁵⁴ *Ibid.*

⁵⁵ Entretien avec Jean Marie Tanefo. La promotion ne s'arrête pas à l'affectation à la garde civique. Les autodéfenses peuvent également intégrer les rangs de l'armée régulière.

soient pas rémunérés, les autodéfenses exercent le plus souvent leurs fonctions avec détermination et excès de zèle parce qu'ils sont détenteurs d'un pouvoir symbolique.

Photo n° 2 : Chapeau d'autodéfense



Source : Cliché Patrick Junior Ngouné, Batcham-Baléna, 15/04/2017.

Les missions des groupes d'autodéfense : protection des installations et renseignements

L'autodéfense est une formation à vocation essentiellement défensive. Ahmadou Ahidjo affirme à ce propos : « La plupart des protections peuvent et doivent être assurées par des autodéfenses bénévoles⁵⁶. » Ainsi, l'organisation de l'autodéfense a pour objectif principal d'assurer la protection des points sensibles des chefferies tels que les regroupements et les plantations européennes, mais aussi de fournir des renseignements, le tout avec une logistique réduite.

La protection des camps de regroupement

Dans le langage de la doctrine de la guerre révolutionnaire, la politique des regroupements consiste à séparer les rebelles de la population dans laquelle ils vivent pour faciliter ainsi les opérations dans des zones évacuées de leurs habitants, où les nationalistes ne disposent plus des ressources nécessaires pour mener une lutte de guérilla⁵⁷. Dans un contexte où la rébellion est perçue comme une épidémie qui se propage rapidement, l'objectif du gouvernement est donc d'épurer et assainir une population vue comme vulnérable. Le président Ahidjo trouve dans cette politique le moyen adéquat pour domestiquer des communautés jugées favorables à la rébellion. Selon lui, « pour contrôler, puis retourner une population intoxiquée par la propagande rebelle et habituée à soutenir la rébellion, il sera généralement nécessaire de la regrouper⁵⁸ ». Des camps de regroupement sont dès lors construits en matériaux précaires près des zones troublées pour recueillir les rebelles ralliés et surtout les populations qui ne sont pas entrées au maquis et qui demeurent en insécurité dans les villages⁵⁹. Leur situation géographique répond à des enjeux stratégiques qui concernent le contrôle des espaces carrefours et des infrastructures de pouvoir comme les chefferies. Par exemple, en 1967, le plus grand camp de regroupement du département des Bamoutos est situé au carrefour de la chefferie Bangang⁶⁰. Ces positions, qui ne sont pas fortuites, permettent au gouvernement de maintenir les troupes de l'ALNK dans

⁵⁶ ASPMB, Instruction présidentielle n° 5/CF/CAB/PR, 19/09/1964, Mesure pour le rétablissement et le maintien de l'ordre, p. 12.

⁵⁷ Sacriste Fabien (2012), « Surveiller et moderniser. Les camps de "regroupement" de ruraux pendant la guerre d'indépendance algérienne », *Métropolitiques*, 15 février 2012, p. 3. En ligne, consulté le 17/01/2017. URL : <http://www.metropolitiques.eu/Surveiller-et-moderniser-Les-camps.html>.

⁵⁸ ASPMB, Instruction présidentielle n° 5/CF/CAB/PR..., *op. cit.*, p. 7.

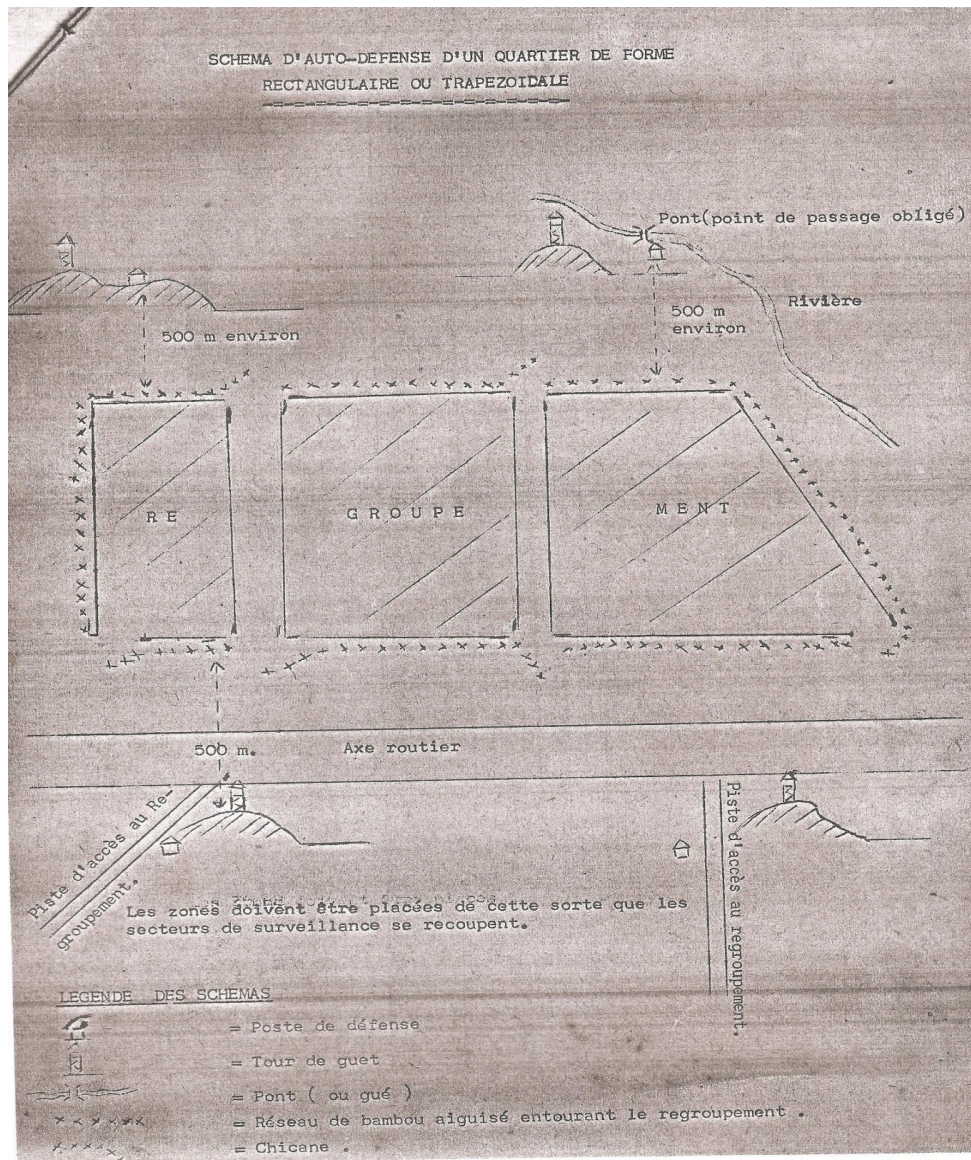
⁵⁹ Djoumessi Maffo Dongmo Odette (2007), *Hommage à Nguena Fomenkeu Martin, chef traditionnel et fonctionnaire de commandement*, Yaoundé, Presses universitaires d'Afrique, p. 114.

⁶⁰ Champaud Jacques (1968), *Dictionnaire des villages du Bamoutos*, Yaoundé, ORSTOM, S.H. n° 47, pp. 14-59.

une perpétuelle instabilité et d'enrayer leur mouvement. Ainsi, ces hameaux stratégiques ont une vocation essentiellement militaire et psychologique, afin d'accroître les ralliements.

De plus, les populations regroupées sont encadrées militairement pour favoriser l'autosurveillance. C'est l'un des objectifs des regroupements, que reconnaît d'ailleurs Ahmadou Ahidjo dans une instruction présidentielle du 19 septembre 1964 : « La réalisation d'un regroupement doit s'accompagner de l'organisation de ses habitants : constitution d'abord d'une autosurveillance susceptible de devenir autodéfense⁶¹... » Les membres de ces unités d'autosurveillance doivent vivre dans le camp pour garantir sa protection. Leur position dans ces espaces est fonction de la forme qu'ils prennent. Les schémas 1 et 2 ci-dessous montrent que des tours de guet sont implantées sur des hauteurs à l'extérieur afin d'avoir une vue totale sur le camp et ses alentours. Des postes de défense sont quant à eux établis à proximité des tours de guet de manière à se mettre en place et intervenir dès que l'alerte est donnée par les guetteurs⁶².

Schéma n° 1 : Schéma d'autodéfense d'un quartier de forme rectangulaire ou trapézoïdale

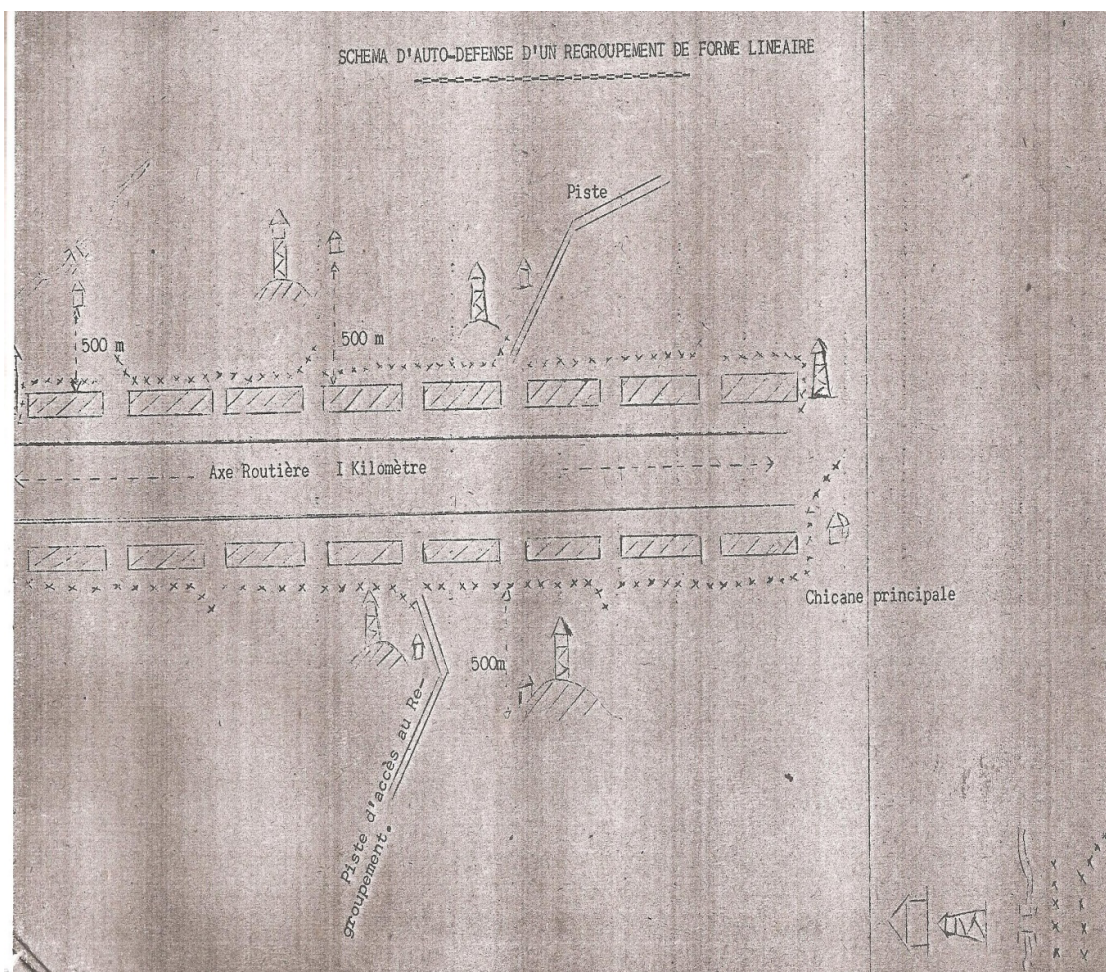


Source : ARO, note de service n° 1275/GTN du commandant Gribelin, 23/12/1960.

⁶¹ *Ibid.*, p. 8.

⁶² ASPMB, Politique générale, Situation avant le 17/07/1959.

Schéma n° 2 : Schéma d'autodéfense d'un regroupement de forme linéaire



Source : ARO, note de service n° 1275/GTN du commandant Gribelin, 23/12/1960.

Le gardiennage dans les plantations européennes et la fourniture de renseignements

Les plantations européennes sont la cible d'attaques violentes à partir de décembre 1959 et dans les années qui suivent. Ainsi, en 1967, la Société industrielle commerciale et agricole (SINCOA) est victime de trois attaques successives. Le débat reste ouvert à propos des responsables de ces attaques. Dans un rapport de renseignement, l'administration impute la responsabilité des violences aux employés de la plantation qui ne s'entendent pas avec leur employeur. En somme, ces actes sont présentés comme l'expression d'une opposition entre les deux parties⁶³. Dans un article de 2005, Théodore Ngoufo Sogang soupçonne quant à lui, d'une part, « l'œuvre de pyromanes qui dénaturent l'action salutaire des nationalistes », d'autre part l'administration camerounaise soucieuse de justifier et légitimer la sanglante répression qu'elle lance contre l'UPC⁶⁴. Il est possible enfin que cette dernière, par le biais des troupes de l'ALNK dont la mission consiste aussi à détruire tout signe de la colonisation en pays bamiléké, puisse être derrière de telles pratiques violentes puisque ces plantations sont considérées comme le support économique de la colonisation et méritent d'être à ce titre démantelées pour enrayer l'action du néocolonialisme.

Toujours est-il que les attaques dont la SINCOA est victime en 1967 mettent la société en état d'alerte et invitent les autorités locales à chercher à y rétablir l'ordre. C'est dans cette logique que le préfet des Bamboutos tient, dans les locaux de l'entreprise, une séance de travail le 3 novembre 1967 au cours de

⁶³ ARO, Bulletin mensuel de renseignements, 27/11/1967 au 01/01/1968, p. 11.

⁶⁴ Ngoufo Sogang Théodore (2005), « Tensions sociopolitiques, continuité approximative et incertitude dans les anciennes plantations caféières coloniales en pays Bamiléké (ouest Cameroun) : les cas de Darmagnac, Chanas et Privas 1930-2005 », *Nka' Lumière*, 4, p. 261.

laquelle il prescrit quatre mesures parmi lesquelles la création d'une autodéfense d'entreprise. Le but de celle-ci est d'assurer la garde des bâtiments d'exploitation très éparpillés et la surveillance des récoltes, du bétail et des routes dans la plantation⁶⁵. En juin 1968, un avis favorable est donné à la SINCOA pour la création de cette autodéfense d'entreprise⁶⁶. Dorénavant, la société dispose donc de son propre système de défense, assuré par un groupe d'ouvriers salariés fidèles aux employeurs et à l'administration. Il s'agit là d'un gardiennage de type privé, car il s'agit des propriétés foncières des colons européens : de ce point de vue, l'autodéfense de la SINCOA est similaire aux *Farms Guards* créées au Kenya en 1953 dans le cadre de la lutte contre l'insurrection Kikuyu⁶⁷.

Les groupes d'autodéfense, des producteurs de renseignements

Dans une guerre asymétrique comme celle du Cameroun, la recherche du renseignement est capitale et les autorités militaires et administratives la délèguent en partie aux civils. En effet, c'est la population, principal enjeu de cette guerre, qui, parce qu'elle cohabite avec les insurgés et partage avec eux codes sociaux et connaissance de l'environnement géographique et humain, est la plus capable de fournir des renseignements de qualité⁶⁸.

Elle constitue dès lors un atout inestimable que le pouvoir postcolonial utilise à son avantage, comme le décrit Enoch Kwayeb en 1961 :

Les membres de l'autodéfense sont mieux placés pour connaître tout ce qui se passe à l'intérieur ou à l'extérieur du groupement. Ils connaissent le nom de ceux qui se trouvent encore dans le maquis et souvent même le lieu de l'implantation du maquis⁶⁹.

Les groupes d'autodéfense sont, à cet égard, d'excellentes machines à production de renseignements. Ils ont la maîtrise du terrain de guerre, connaissent les mouvements des insurgés. C'est pourquoi ils ont la mission de rechercher le renseignement et de l'apporter dès réception à l'autorité militaire la plus proche. Derrière cette mission primordiale s'en glisse en filigrane une autre : celle de guide, puisque leur connaissance approfondie de la géographie fait des éléments d'autodéfense des boussoles pour les éléments militaires. C'est ce que reconnaît le lieutenant-colonel Gribelin⁷⁰ quand il mentionne que les troupes d'autodéfense « peuvent également fournir des guides pour les opérations de nettoyage menées dans leur zone par les unités de l'armée, de la gendarmerie ou par les commandos de la garde civile⁷¹ ». En clair, les organisations d'autodéfense sont un maillon clé de la chaîne des services de renseignements en pays Bamiléké et les actions qu'elles réalisent contribuent au renforcement des capacités des forces armées régulières.

Les actions de l'autodéfense : éviter les attaques des maquisards

La mise sur pied des groupes d'autodéfense pendant le Maquis au Cameroun émane de la volonté de faire participer la population à la riposte contre-insurrectionnelle. Bien qu'elle prenne des traits politiques au regard de la proximité idéologique entre les autodéfenseurs et le pouvoir postcolonial, leur emploi est essentiellement militaire. Celui-ci intègre à la fois les actions de « défense populaire » et des opérations de fouilles et de patrouilles.

La garde et les alertes

Les militants de l'UPC, dissimulés dans les hautes terres de l'Ouest à l'instar du mont Bamboutos, créent un danger permanent dans la région. En effet, les chaînes de montagnes du département constituent un lieu

⁶⁵ ARO, Bulletin bimensuel de renseignements, 27/11/1967 au 01/01/1968, p. 11.

⁶⁶ ARO, Demande de création d'une autodéfense d'entreprise présentée par Monsieur Henri Mayet, directeur de l'exploitation SINCOA à Babadjou,

⁶⁷ Rodolphe Modeste (2013), *L'armée française en Algérie, l'armée britannique au Kenya : deux armées occidentales en contre-insurrection*, Paris, CDEF/DREX, Cahier Retex, p. 34.

⁶⁸ Rodolphe M., *L'armée française en Algérie...*, *op. cit.*, p. 34.

⁶⁹ ARO, Circulaire n° 0001/PG/IGA, Participation de la population à la lutte antiterroriste, 30/05/1961, p. 3.

⁷⁰ Le lieutenant-colonel Gribelin fut le commandant du groupement tactique Nord qui eut la charge de mener les opérations dans le pays bamiléké et au sud du Mounjo. Il est l'auteur en décembre 1960 d'une directive pour l'organisation de l'autodéfense urbaine et rurale.

⁷¹ ARO, Directive pour l'organisation de l'autodéfense urbaine et rurale, Note de service, 23/12/1960, p. 2.

refuge pour les troupes de l'ALNK, permettant par exemple à Jérémie Ndélééné, commandant de l'ALNK dans la subdivision de Mbouda⁷², de se retrancher et se préparer pour de nouvelles attaques-surprises. De ce fait, un système d'alerte est établi et assuré par l'autodéfense pour prévenir ces potentielles attaques. Il fonctionne grâce aux actions des guetteurs ou éclaireurs, qui ont pour rôle d'alerter de nuit aussi rapidement que possible (trois à cinq minutes au maximum) les populations endormies d'une attaque éventuelle des « terroristes⁷³ ». Ils disposent pour cela d'un système d'alerte sonore (gong, tam-tam) doublé d'un système d'alerte optique (tour de feu). En 1959, les autorités administratives du pays bamiléké exposaient déjà les arguments suivants pour justifier la mise en place de ces systèmes :

Nous avons mis sur place, pour rendre la défense efficace et cohérente, des tam-tams d'alerte (téléphone de l'arrondissement), des hangars-torches d'alerte à côté des différents postes de garde pour permettre le regroupement rapide des troupes d'autodéfense et l'arrivée rapide des renforts des forces de l'ordre. Ces engins appelés encore pyramides des troupes d'autodéfense assurent la protection de différents groupes de patrouilles⁷⁴.

La manipulation de ces objets est bien réglée. Le son qui retentit du tam-tam est différent de celui qui annonce un deuil, par exemple, c'est un son harmonisé et reconnu par toutes les forces de l'ordre et qui connaît une modification presque quotidienne pour éviter que les troupes de l'ALNK ne le captent et l'utilisent à leurs propres fins⁷⁵. En ce qui concerne le système d'alerte optique, il est plus visible et facile à repérer. D'après le chef Bamendjinda : « Il y avait des signaux où il fallait mettre le feu sur un bambou pour le soulever très haut pour que, de Mbouda, on voie qu'il y a feu quelque part⁷⁶. » Ainsi, la nuit, les sentinelles de la gendarmerie épient l'incendie des hangars-torches visibles, écoutent le son des tam-tams jusqu'au matin, quel que soit le groupement d'origine. L'alerte est donc une action clé des autodéfenses, rompant le silence des populations et exprimant leur assurance et leur confiance envers les forces régulières.

Les sentinelles et les éléments d'intervention jouent par ailleurs un rôle de gardiennage et de vigilance, de jour comme de nuit. Pour des circonstances exceptionnelles notamment, les groupes d'autodéfense sont réquisitionnés et affectés dans des écoles ou dans des édifices publics afin d'assurer la vigilance et la protection des personnes et des biens⁷⁷. Pendant la nuit, ce sont eux qui assurent exclusivement la garde des points sensibles, la durée du tour de garde étant fixée par le responsable du maintien de l'ordre qui coordonne les activités, c'est-à-dire le commandant de la garde civique ou les commandants militaires les plus proches. En cas d'attaque, les membres de l'autodéfense se replient vers le centre du point de garde pour ne pas être confondus avec les maquisards. Ils ne tirent que sur l'ordre des forces de l'ordre qui les encadrent pour la circonstance⁷⁸. Ainsi, pour réussir de telles opérations, il importe que la collaboration entre les différentes forces soit étroite afin de permettre une synchronisation de leurs actions. De fait, grâce à cette garde rapprochée de leur zone d'habitation, les autodéfenses déjouent plusieurs attaques, comme celle de Babadjou le 27 novembre 1959, un rapport d'administration relevant la bravoure des éléments du camp Zetagnia face aux « terroristes » qui, selon les autorités administratives, n'auraient pas eu le temps de déployer leur arsenal⁷⁹.

Le rôle central des femmes et des enfants dans l'autodéfense

Durant l'insurrection, le monde féminin est aussi divisé que la société dans son ensemble. Certaines femmes, s'engageant fortement dans l'insurrection armée et partageant l'idéal des militants de l'UPC, apportent ainsi leur soutien au mouvement nationaliste à travers l'exécution de multiples tâches. Enoch Kwayeb note à ce propos :

En plus de leur rôle « d'agent de liaison », ce sont elles qui ravitaillent les maquis en vivres, en argent sinon en munitions, les paniers qu'elles portent et qui sont censés contenir les produits de leur culture peuvent contenir en dessous des armes, des munitions, des correspondances destinées au maquis ou émanant du maquis⁸⁰.

⁷² Kenne Faustin Magellan (2001), *Jérémie Ndélééné (1920-1960), une figure emblématique de la rébellion camerounaise*, mémoire de master en histoire, Yaoundé, Université de Yaoundé I, p. 28.

⁷³ ASPMB, Politique générale, Situation avant le 17/07/1959, p. 8.

⁷⁴ *Ibid.*, pp. 8-9.

⁷⁵ Entretien avec Jean Tatang, 70 ans environ, ancien autodéfenseur, Batcham-Balena, le 15/04/2017 ; entretien avec André Tsapi, 70 ans environ, artisan et ancien autodéfenseur, Batcham-Balena, le 15/04/2017.

⁷⁶ Entretien avec Jean-Marie Tanefo, chef supérieur Bamendjida, Bamendjida, le 14/04/2017.

⁷⁷ ARO, Circulaire n° 0001/PG/IGA, Participation de la..., *op. cit.*, p. 4.

⁷⁸ *Ibid.*

⁷⁹ *Ibid.*

⁸⁰ *Ibid.*

D'autres en revanche prennent position contre « la rébellion⁸¹ » et jouent, avec les enfants, un rôle important dans le système d'autodéfense, voire sont employées par l'armée régulière dans le combat, la cuisine, le portage, l'espionnage, etc.⁸².

Néanmoins, au quotidien, les femmes participent surtout à la fourniture du renseignement. Elles transmettent aux forces régulières des informations précieuses sur l'organisation et le fonctionnement des maquis, ce qui facilite ensuite leur démantèlement⁸³. Pour cela, elles épient dans les champs et dans les concessions abandonnées et dénoncent les « bandes rebelles » qui s'y cachent. Ce travail d'espionnage n'est toutefois pas sans danger. En avril 1964, deux femmes sont ainsi molestées au sein du groupement Bamougong alors qu'elles rentrent du marché de Mbouda. Malgré l'intervention de l'autodéfense, de la garde civique et des villageois, les rebelles disparaissent avec les deux femmes, laissant sur le lieu du forfait une tine d'huile, une cuvette et un bidon à moitié plein de pétrole⁸⁴. Cet exemple montre que les femmes, quand elles décident d'apporter leur soutien à la répression, ne sont pas à l'abri du danger, tout comme les « maquisards⁸⁵ ». En outre, les enfants sont également de véritables producteurs de renseignements. Même si Enoch Kwayeb rappelle l'obligation pour tous les enfants de fréquenter une école afin de les surveiller et couper leur lien avec les maquis⁸⁶, l'administration camerounaise les utilise en même temps à des fins d'espionnage, par exemple pour dénoncer toute personne trouvée dans les taillis en cherchant du bois, en jouant au football ou en faisant des cache-cache dans les lieux boisés⁸⁷. Le caractère mouvant des enfants est ainsi mis à profit dans la lutte contre le mouvement nationaliste.

Les fouilles, un outil central de contrôle

Les fouilles quotidiennes sont au cœur du dispositif de surveillance, de contrôle et de répression mis en place par les autorités militaires dans la guerre contre-révolutionnaire : il ne s'agit pas d'une mesure d'exception, mais d'une règle à appliquer aussi souvent que nécessaire⁸⁸. Dans le département des Bamboutos, ces fouilles sont menées par des troupes mixtes composées du commandement militaire, de la police, de la garde civique et des groupes d'autodéfense. Leur objectif prioritaire n'est pas la recherche du renseignement⁸⁹, mais plutôt le maintien des insurgés dans une perpétuelle insécurité. Elles visent à porter des coups à l'insurrection armée pour réduire, voire stopper sa mobilité et son activité. Les opérations de fouilles sont également l'occasion de jauger la collaboration des populations avec l'autorité administrative et militaire, comme le montre le rapport du Comité de coordination et d'orientation du 15 mai 1964 au sous-préfet de Mbouda :

Cela (les fouilles) nous a permis de constater que les populations sont toujours derrière le gouvernement et aux maquisards de savoir qu'ils ne doivent plus compter sur la complicité des villageois et surtout de contraindre les terroristes à ne pas descendre dans les villages comme ils faisaient chaque fois qu'il y avait des opérations militaires...⁹⁰

De telles fouilles sont mises en œuvre chaque fois que les renseignements signalent la présence d'éléments douteux dans un groupement. Pendant le mois de mai 1964, une opération d'envergure est par exemple lancée dans tout le département pour capturer les maquisards infiltrés dans les camps de regroupement. Selon l'autorité administrative, les opérations qui viennent d'avoir lieu permettent l'éclatement des différents groupes de « rebelles » qui sont dispersés dans la nature⁹¹. Les fouilles, qui se déroulent au mont Bamboutos du 9 au 14 mai 1964, permettent ainsi aux troupes mixtes de venir à bout de onze « rebelles » – dont Jean Pierre dit le Redoutable national, commissaire politique du district n° 2 –, de faire deux

⁸¹ Sah Léonard (2007), « Femmes bamiléké et insurrection armée au Cameroun », *Annales de la FALH de l'Université de Yaoundé*, 1(6), p. 219.

⁸² À ce titre, on peut estimer qu'il s'agit « d'enfants-soldats ». Ngondzi Jonas Rémy (2013), *Enfants-soldats, conflits armés, liens familiaux : Quels enjeux de prise en charge dans le cadre du processus de DDR ? Approche comparative entre les deux Congo*, thèse de doctorat en science politique, Bordeaux, Université Montesquieu-Bordeaux IV, pp. 21-22.

⁸³ Sah L., « Femmes bamiléké », art. cité, p. 220.

⁸⁴ ASPMB, Rapport CCO du 16/04/1964, p. 2.

⁸⁵ Abwa Daniel (2010), *Cameroun, histoire d'un nationalisme 1884-1961*, Yaoundé, CLÉ, p. 228.

⁸⁶ ARO, Circulaire n° 0001/PG/IGA, Participation de la..., *op. cit.*, p. 3.

⁸⁷ ASPMB, 43 jours sans crime odieux dans l'arrondissement autrefois..., *op. cit.*, p. 3.

⁸⁸ Pour une contribution sur cette pratique durant la guerre d'Algérie, voir Hadj-Ahmed Lydia (2015), *Deux villages en guerre (1954-1962), vie quotidienne dans deux villages de Grande-Kabylie pendant la guerre d'indépendance algérienne : Ait-Bouadda et Moknéa*, mémoire de master II en histoire, Paris, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, p. 121.

⁸⁹ Hadj-Ahmed L., Deux villages en guerre..., *op. cit.*

⁹⁰ ASPMB, Rapport CCO du 15 mai 1964, p. 2.

⁹¹ *Ibid.*, p. 3.

prisonniers et plusieurs blessés, de favoriser un ralliement, et enfin d'obtenir comme butin de l'opération un pistolet tchèque, un fusil Mas 36 et huit fusils calibre 12 de fabrication locale⁹². Les fouilles auxquelles participent les autodéfenses apparaissent donc comme des opérations de ratissage des zones considérées comme dangereuses et revêtent un caractère d'actions de police, tout comme les patrouilles.

Surveiller et maintenir l'ordre : le rôle des patrouilles

Pendant la guerre du Maquis, des patrouilles sont organisées de manière régulière par les forces de maintien de l'ordre. Leur mission est d'assurer la surveillance des « zones rouges » à forte instabilité créées par le Maquis et de faire respecter l'ordre et la discipline⁹³. Les groupes d'autodéfense et les gardes civiques sont associés à ces manœuvres, dans la mesure où ils maîtrisent l'espace et les populations qui y vivent : les patrouilles sont donc des troupes mixtes qui sillonnent la nuit pour surveiller et encadrer la population. L'objectif premier est de stopper la circulation des « rebelles » et d'arrêter ceux qui semblent jouer un double jeu. Lors de ces actions, les éléments mixtes sont censés respecter les modalités définies par les autorités administratives et militaires :

Faire connaître sa qualité à haute voix en répétant « ici patrouille », garder son calme et son sang-froid, agir groupés afin d'éviter les engagements individuels, faire preuve d'impartialité et de politesse, se montrer ferme sans rudesse, ne jamais menacer de son arme sauf en cas de légitime défense, alerter ses supérieurs immédiats si l'incident prend des proportions graves⁹⁴.

Ces différentes consignes ont vocation à limiter les pertes en vies humaines, compte tenu de la formation approximative des membres de l'autodéfense, mais également à prévenir les abus de pouvoir dont ils sont à l'origine. Les groupes d'autodéfense jouent donc un rôle d'appoint indéniable dans la lutte contre les maquis. Dans le rapport politique de 1965, le préfet des Bamboutos note ainsi : « En même temps que les forces de l'ordre procédaient aux bouclages des regroupements, la réorganisation des autodéfenses a permis de maintenir la vigilance dans les agglomérations⁹⁵ ».

Plusieurs auteurs, dont Faustin Kenné, montrent qu'au milieu de la décennie 1970, les activités de l'ALNK baissent en intensité après la mort de la plupart de leurs grands chefs. Cela pousse à penser qu'entre 1959 et 1969, les groupes d'autodéfense ont agi avec efficacité, ce qui a encouragé l'administration à leur porter plus d'attention. Dans l'instruction présidentielle de 1964, Ahidjo demande ainsi à son gouvernement de tenir compte des membres de l'autodéfense dans le régime des récompenses : « Certains membres des autodéfenses ont parfois une conduite très méritoire. Il ne faut pas omettre de les récompenser au même titre que les notabilités, les personnels des administrations et des forces armées⁹⁶. » Cette sollicitude traduit la satisfaction générale des autorités administratives quant aux actions des membres de l'autodéfense qui contribuent à enrayer la progression des troupes de l'ALNK.

Plus généralement, la collaboration des groupes d'autodéfense à la lutte contre les maquis de l'UPC durant la guerre d'indépendance entre dans le sillage de ce que le discours politique présente aujourd'hui comme l'union entre l'armée et la nation. La jeune armée camerounaise a bénéficié de l'appui des forces d'autodéfense dans son entreprise d'élimination du mouvement nationaliste. Elles sont considérées comme une force « d'oxygénation⁹⁷ » dans la mesure où, en assurant la garde des points susceptibles d'être attaqués par les troupes de l'ALNK, elles déchargent l'armée régulière qui peut entreprendre plus librement des assauts dans la brousse. Sur cette base, elles assurent l'efficacité de l'armée qui mène des expéditions en tenant compte des renseignements que fournissent les autodéfenses. Avec un matériel rudimentaire et de proximité, ils participent souvent, parfois en outrepassant leurs prérogatives (règlements de compte, arnaques, etc.), aux espaces de la répression⁹⁸. Avec leurs missions défensives et offensives, ils jouent un rôle adventice, c'est-à-dire de second plan, mais qui semble avoir été indispensable dans le processus d'effacement du mouvement

⁹² *Ibid.*

⁹³ ASPMB, Conduite à tenir par les patrouilles, non daté, p. 1.

⁹⁴ *Ibid.*, pp. 3-4.

⁹⁵ APMB, Rapport politique du 4^e trimestre 1965, janvier 1966, p. 2.

⁹⁶ ASPMB, Instruction présidentielle..., *op. cit.*, p. 13.

⁹⁷ Brilllet Emmanuel (2007), *Mémoire, identité et dynamisme des générations au sein de la communauté harkie : une analyse des logiques sociales et politiques de la stigmatisation*, thèse de doctorat en sciences politiques, Paris, Université de Paris IX-Dauphine.

⁹⁸ Ngouné Patrick Junior (2017), *Les groupes d'autodéfense dans les Bamboutos, 1959-1972*, mémoire de master en histoire, Dschang, Université de Dschang, pp. 111-113.

national. En somme, les groupes d'autodéfense apparaissent comme des acteurs clés dans le maintien et le rétablissement de l'ordre au Cameroun colonial et postcolonial. Ils constituent une armée de proximité qui organise la sécurité des populations. L'analyse de leur soutien à l'armée camerounaise permet d'éclairer en partie l'histoire politique du Cameroun, dans la mesure où elle met en exergue le rôle de la population civile comme acteur public qui agit pour sécuriser un régime et un ordre qui passe des mains de l'administration coloniale à celles d'Ahmadou Ahidjo. C'est donc une force populaire idéologisée, dont les actions de protection portent des significations politiques allant dans le sens du rejet des actions des militants de l'UPC, vues comme génératrices de désordre et d'« anarchie ».

Patrick Junior Ngouné
Université de Dschang (Cameroun)

Bibliographie

- ABWA Daniel (2010), *Cameroun, histoire d'un nationalisme 1884-1961*, Yaoundé, CLÉ.
- ABWA Daniel (2013), « Le Cameroun, le 1^{er} janvier 1960. Une proclamation de l'indépendance entre peur et allégresse », in O. GOERG, J.-L. MARTINEAU et D. NATIVEL (dir.), *Les indépendances en Afrique, L'évènement et ses mémoires, 1957/1960-2010*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, pp. 317-326.
- AGÉRON Charles-Robert (1995), « Les supplétifs algériens dans l'armée française pendant la guerre d'Algérie », *Vingtième Siècle, Revue d'histoire*, 48, pp. 3-20. En ligne, consulté le 27/09/2016. URL : http://www.persee.fr/doc/xxs_0294-1759_1995_num_48_1_4419.
- BAYART Jean-François (1985), *L'État au Cameroun*, Paris, FNSP.
- BETGA-DJENKWE Noël Lavallière (2018), « Les techniques de défense des chefferies bamiléké de l'Ouest-Cameroun, du XVI^e au début du XX^e siècle », *e-Phaistos*, VI-2. En ligne, consulté le 6 février 2021. URL : <http://journals.openedition.org/ephaistos/3289>.
- BRILLET Emmanuel (2007), *Mémoire, identité et dynamisme des générations au sein de la communauté harki : une analyse des logiques sociales et politiques de la stigmatisation*, thèse de doctorat en sciences politiques, Paris, Université de Paris IX-Dauphine.
- BOURMAUD Daniel (2006), « Aux sources de l'autoritarisme en Afrique : des idéologies et des hommes », *Revue internationale de politique comparée*, 13(4), pp. 625-641.
- CHALLIAND Gérard (1985), *Terrorismes et guérillas, techniques actuelles de la violence*, Paris, Flammarion.
- CHAMPAUD Jacques (1968), *Dictionnaire des villages du Bamboutos*, Yaoundé, ORSTOM, S.H. n° 47.
- DELTOMBE Thomas *et al.* (2012), *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique, 1948-1971*, Yaoundé, Ifriqiya.
- DELTOMBE Thomas *et al.* (2016), *La guerre du Cameroun, l'invention de la Françafrique*, Paris, La Découverte.
- DJOURMESSI MAFFO DONGMO Odette (2007), *Hommage à Nguena Fomenkeu Martin, chef traditionnel et fonctionnaire de commandement*, Yaoundé, Presses universitaires d'Afrique.
- GRINTCHENKO Michel (2009), « La guerre d'Indochine : guerre régulière ou guerre irrégulière », in H. COUTEAU-BÉGARIE (dir.), *Stratégies irrégulières*, Paris, École pratique des hautes études, pp. 339-355.
- HADJ-AHMED Lydia (2015), *Deux villages en guerre (1954-1962), vie quotidienne dans deux villages de Grande-Kabylie pendant la guerre d'indépendance algérienne : Ait-Bouadda et Moknéa*, mémoire de master II en histoire, Paris, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne.
- IYEBI MANDJEK Olivier *et al.* (2009), *Les pratiques populaires de sécurité à Yaoundé*, Yaoundé/Paris, Fondation Paul Ango Ela de géopolitique en Afrique centrale/Université de Paris IV, Paris 7, EPHE.
- KENFO TCHINDA Joseph (2016), *Colonisation, quête identitaire, pratiques élitistes et dynamiques sociopolitiques dans les Bamboutos (Ouest-Cameroun), XIX^e-XX^e siècle*, thèse de doctorat en histoire, Yaoundé, Université de Yaoundé.

- KENNE Faustin Magellan (2001), *Jérémie Ndélééné (1920-1960), une figure emblématique de la rébellion camerounaise*, mémoire de master en histoire, Yaoundé, Université de Yaoundé I.
- KENNE Faustin Magellan (2006), *Les grandes figures de l'insurrection armée en pays bamiléké et leurs activités de 1955-1971*, thèse de doctorat en histoire, Yaoundé, Université de Yaoundé I.
- KEUTCHA Jean (1991), *Un pays. Des Hommes. Un Continent*, Noisel, Les Presses du management.
- KOUKAM Démonster-Ferdinand (2020), *Les forces supplétives dans la lutte contre-insurrectionnelle et anti-nationaliste au Cameroun (1957-1973)*, thèse de doctorat en histoire, Douala, Université de Douala.
- KOUNGOU Léon (2015), *Culture stratégique et concept de défense au Cameroun*, Paris, L'Harmattan.
- MOMO Grégoire (1986), *Information sur le terrorisme en pays Bamiléké, ses causes et ses effets*, manuscrit inédit, Archives privées de Grégoire Momo, Dschang.
- NGONDZI Jonas Rémy (2013), *Enfants-soldats, conflits armés, liens familiaux : Quels enjeux de prise en charge dans le cadre du processus de DDR ? Approche comparative entre les deux Congo*, thèse de doctorat en science politique, Bordeaux, Université Montesquieu-Bordeaux IV.
- NGOUFO SOGANG Théodore (2005), « Tensions sociopolitiques, continuité approximative et incertitude dans les anciennes plantations caféières coloniales en pays Bamiléké (ouest Cameroun) : les cas de Darmagnac, Chanas et Privas 1930-2005 », *Nkà Lumière*, 4, pp. 241-285.
- NGOUNÉ Patrick Junior (2017), *Les groupes d'autodéfense dans les Bamboutos, 1959-1972*, mémoire de master en histoire, Dschang, Université de Dschang.
- NOUMBISSIE M. Tchouake et NGOUNÉ Patrick Junior (2019), « Les contre-révolutionnaires et les groupes d'autodéfense dans le processus de déconstruction du discours nationaliste dans l'Ouest-Cameroun. 1948-1962 », *Intel'actual*, hors-série n° 2, pp. 105-138.
- NOUMBISSIE M. Tchouaké (2019), « Violence et clandestinité dans l'espace colonial camerounais. Comment l'UPC intègre la lutte armée dans sa stratégie (1955-1958) », *Intel'actual*, hors-série n° 2, pp. 31-61.
- ONDOUA Antoine (2013), *Sociologie du corps militaire en Afrique noire : le cas du Cameroun*, thèse de doctorat en science politique, Rennes, Université de Rennes 1.
- RODOLPHE Modeste (2013), *L'armée française en Algérie, l'armée britannique au Kenya : deux armées occidentales en contre-insurrection*, Paris, CDEF/DREX, Cahier RETEX.
- SACRISTE Fabien (2012), « Surveiller et moderniser. Les camps de "regroupement" de ruraux pendant la guerre d'indépendance algérienne », *Métropolitiques*. En ligne, consulté le 18/01/2017. URL : <http://www.metropolitiques.eu/Surveiller-et-moderniser-Les-camps.html>.
- SAH Léonard (2007), « Femmes bamiléké et insurrection armée au Cameroun », *Annales de la FALH de l'Université de Yaoundé*, 1(6), pp. 209-227.
- SALIOU Abba et MBANG Marcelle Lucette (2015), « Les forces armées camerounaises et le contexte sociopolitique au Cameroun fédéral (1961-1971) », *International journal of innovation and Applied studies*, 11(1).
- VILLATOUX Marie-Catherine (2003), « Hogard et Nemo, deux théoriciens de la guerre révolutionnaire », *Revue historique des Armées*, 232, pp. 20-28.
- WANYAKA BONGUEN Virginie (2008), *La coopération militaire entre le Cameroun et la France : de l'assistance à la quête d'un partenariat technique (1959-2005)*, thèse de doctorat en histoire, Yaoundé, Université de Yaoundé I.